

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat
utile



Section du Pas de Calais

Semaine 37 - 2017

Secrétaire de section :
Gilles DELWAULLE
gilles.delwaulle@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire de section adjointe :
Christine DUVAL

Courriel :
unsa.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. : 06.37.40.89.63

Résultat des grèves au Ministère

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des taux de participation au mouvement de grève (CGT/Solidaires/FSU) du Mardi 12 Septembre (contre les ordonnances réformant le

code du travail) au sein des directions des MEF.

Le taux global pour les MEF est de 11,50%.

Le taux de participation pour la Fonction publique de l'Etat est de 6,8 % (hors exploitants publics).

SERVICES	EFFECTIFS DEVANT ETRE PRESENTS	ABSENCES NON JUSTIFIEES	
		NOMBRE	%
DGFIP	83986	11378	13,55
DGDDI	8815	499	5,66
INSEE	5583	152	2,72
DGCCRF	2493	147	5,90
Adm.Centrale	5865	102	1,74
SCL	329	33	10,03
TOTAL	107 071	12 311	11,50

Les Tableaux d'avancement n'avancent plus !

Suite à la publication du tableau des CAP Nationales, nous voudrions apporter les précisions suivantes :

Pour les agents techniques, les agents administratifs, les géomètres-cadastrés et les contrôleurs des Finances publiques le plan triennal 2014-2017 des tableaux d'avancement est arrivé à échéance en 2017.

A ce jour, le nouveau plan triennal 2018-2021 n'a pas encore été signé par le ministre et des discussions sont toujours en cours entre la DGFIP et la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), notamment sur les volumes.

En conséquence, tous les tableaux d'avancement (TA) sont gelés et les CAPN de tableaux d'avancement des agents techniques, des agents administratifs, des géomètres-cadastrés et des contrôleurs des Finances publiques ont dû être reportées à 2018.

Il est impossible de déterminer des TA tant que le nouveau plan n'aura pas été validé par le ministre. Nous n'avons aucune information sur la date de signature du nouveau plan.

L'UNSA DGFIP dénonce cette situation. Il ne faudrait pas que les mesures de restrictions budgétaires annoncées pendant l'été conduisent au gel pur et simple des promotions à la DGFIP.

L'UNSA DGFIP réclame une décision rapide sur cette question. Il ne faudrait pas que le ministre tergiverse et retarde la signature de ce plan triennal, comme il retarde la signature du décret PPCR catégorie A de la DGFIP

Monsieur Darmanin, vous vous dites attaché à l'avenir des agents des administrations qui dépendent de votre ministère. Alors prouvez-le ! Prenez vos responsabilités et signez ces textes qui apportent du plus aux agents.

PPCR en panne

L'UNSA Fonction Publique a écrit au ministre de l'Action et des comptes publics pour lui demander de poursuivre la publication des textes de mise en œuvre du protocole PPCR afin de permettre à tous les agents d'en bénéficier dès 2017.

L'UNSA estime que l'État doit respecter sa parole.

Lors des rencontres entre l'UNSA Fonction publique et Gérald Darmanin, le ministre a plusieurs fois assuré que les principes du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) ne seraient pas remis en cause.

L'UNSA Fonction Publique lui a donc demandé par écrit, le 8 septembre 2017, l'accélération du processus de publication des différents textes attendus en particulier pour :

- la filière des greffes au ministère de la justice ;

- les corps les professeurs de sports, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;

- **certains corps d'agents en poste au sein des services la DGFIP ;**

- le corps des chargés d'études documentaires ;
- le corps des Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;

- les ingénieurs de la FPH ;

- les attachés de la FPH ;

- ...

Pour l'UNSA Fonction Publique, il s'agit d'obtenir la légitime parution des textes avant la fin de l'année 2017 pour que, rapidement, les agents concernés puissent, à leur tour, bénéficier du transfert primes/points (symbolique mais utile pour le calcul des pensions) et/ou d'une revalorisation de leur grille indiciaire.

L'UNSA continue à exiger également le respect du calendrier d'application de PPCR tel que prévu.

Augmentation de la CSG : Pas de gain de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires, ni de compensation intégrale

Le directeur de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) en présence du directeur adjoint du cabinet du ministre de l'action et des comptes publics, a présenté le 13 septembre 2017 les premières solutions envisagées par le gouvernement pour compenser la hausse de la CSG de 1,7 % au 1^{er} janvier 2018.

Les solutions envisagées sont :

- **la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) de 1 %** pour les agents qui la payent, ainsi que la suppression de la cotisation salariale maladie et parfois assurance chômage pour les agents contractuels ;

- **la création d'une indemnité compensatoire dégressive dont le montant pourrait être réduit** lors de chaque augmentation de traitement. Cette indemnité serait assise sur un dispositif annuel complexe qui ne prendrait pas en compte tous les éléments de la rémunération des agents et

serait révoquant. **Ce sont des propositions insuffisantes et inacceptables :**

Aucun gain de pouvoir d'achat pour les agents.

Pas de compensation intégrale de la hausse de la CSG.

De plus, cette indemnité **ne concernerait que les agents en poste avant le 1^{er} janvier 2018**. Tous les nouveaux agents percevraient donc une rémunération inférieure à celles de leurs collègues puisqu'ils seront assujettis à la CSG majorée sans indemnité compensatoire.

Pour l'UNSA, la compensation doit être intégrale et pérenne pour tous les agents publics, quel que soit le lieu et le moment où ils exercent, et son mode de détermination doit être simple.

Aucun agent ne doit voir son pouvoir d'achat baisser dans cette histoire.

L'UNSA demande à Emmanuel Macron de respecter sa promesse électorale : un gain de pouvoir d'achat pour tous les actifs, y compris les agents publics.